

Conseil Municipal du 30 mai 2018 à 19 H 30

Compte rendu

Présents : R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, JP GRUEBER, M. HAMELIN, N. IRENEE, A. ISBLED, J. PETITJEAN, M.A. MANIER, C. PHILIPPON.

Excusés : E. BAHY procuration à L. GOTTI, H. GRISEY procuration à J. PETITJEAN, M. KROMER procuration à R. BAZIN

- Délibération n°25/2018** **1 Désignation secrétaire de séance :** Madame Chantal PHILIPPON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.
- En préambule, Monsieur le Maire demande l'inscription de deux questions supplémentaires à l'ordre du jour :
- Transfert de crédits
 - Assurance statutaire contrat groupe
- Approbation à l'unanimité par les membres du Conseil.
- Délibération n°26/2018** **2 Transfert de crédits :** le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le transfert de crédits suivant :
- | | |
|---|----------|
| Article 020 Dépenses imprévues – Section Investissement | - 1000 € |
| Article 165 Dépôt et cautionnement – Section investissement | + 1000 € |
- Il concerne la caution de l'ancien logement de l'école maternelle. C'est une opération interne. Un titre a été émis au nom de l'ancienne locataire en 2016 (380 €). Celle-ci n'ayant pas réglé la caution, il est nécessaire d'abonder le compte 165 afin de pouvoir annuler le titre émis.
- Délibération n°27/2018** **3 Assurance statutaire – contrat groupe :** le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Centre de Gestion à négocier et à conclure pour le compte de la commune un contrat groupe d'assurance couvrant les risques liés à l'absentéisme des personnels territoriaux pour une durée de 3 ans (du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021).
- Délibération n°28/2018** **4 Approbation du compte rendu de la séance précédente :** Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 avril 2018.
- 19H45 : Arrivée de Marie-Ange MANIER**
- 5. Finances :**
- 5-1 – Prix vente de bois 2018**
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 37 € le stère le prix de vente du bois de chauffage.
- Délibération n°29/2018**
- La vente se fera dans les grands bois (mélange de hêtre, chêne, charme). 208 stères sont déjà vendus. Sur cette même parcelle, du bois de hêtre a été vendu à l'entreprise CENCI pour 825 € et du bois de chêne à l'entreprise BOURELIER pour 10 678 €. Les sapins déracinés ont été vendus à l'entreprise LOCATELLI pour la somme de 9647 €. Il reste 23 m3 de sapins invendus, qui seront ajoutés aux sapins acquis par l'entreprise LOCATELLI.
- Délibération n°30/2018** **5-2– Subventions 2018 Associations**
- La Commune décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 400 € à l'association « Le Club des Retraités » pour son action en faveur du tissu associatif du village.
- Délibération n°31/2018**
- La Commune décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 400 € à l'association « La Récréative » pour ses actions et manifestations au profit des enfants.

- Délibération n°32/2018** -La Commune décide, à la majorité (3 membres de l'association s'abstiennent de voter), d'octroyer une subvention de 400 € à l'association « les R(h)psod's du Vallon » pour son action en faveur du développement du tissu associatif.
- Délibération n°33/2018** -La Commune décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 150 € à l'association « Elan » pour son action en faveur du développement du tissu associatif (l'association bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit du Mille Clubs).
- Délibération n°34/2018** -La Commune décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 600 € à l'association « Tennis Club » pour son action en faveur du développement du tissu associatif.
- Délibération n°35/2018** - La Commune décide, à la majorité (3 membres de l'association s'abstiennent de voter), d'octroyer une subvention de 3750 € (dont 1800 € du Conseil Départemental) à l'association « Val Fleury » pour son action en faveur du développement du tissu associatif.
- Délibération n°36/2018** -La Commune décide, à la majorité (1 membre de l'association s'abstient de voter), d'octroyer une subvention de 200 € à l'association « ACCA » pour son action en faveur du développement du tissu associatif. Le bail sera renégocié en août ainsi que l'accès des véhicules au chalet.
- Délibération n°37/2018** -La Commune décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 500 € à l'association « Loisirs et Pêche » pour son action en faveur du développement du tissu associatif et son action en faveur de la jeunesse (école de pêche).
- Délibération n°38/2018** -La Commune décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 200 € à l'association « Jeunes Sapeurs-Pompiers » pour son action en faveur de la jeunesse. (3 jeunes d'Étueffont sont JSP actuellement).
- Délibération n°39/2018** -La Commune décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 1900 € à l'association « ASNT » pour son action en faveur de la jeunesse.
- Délibération n°40/2018** -La Commune décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 250 € à l'association « Secours Populaire » pour son soutien au public en difficulté.
- Délibération n°41/2018** -La Commune décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 100 € à l'association « Prévention Routière ».
- Délibération n°42/2018** -La Commune décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 100 € à l'association « FNATH » pour son soutien au public en difficulté.
- Délibération n°43/2018** -La Commune décide, à la majorité (2 membres de l'association s'abstiennent de voter), d'octroyer une subvention de 1500 € à l'association « Comité des Fêtes » pour son action en faveur du développement du tissu associatif.
- Délibération n°44/2018** -La Commune décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 100 € à l'association « Collectif Résistance et Déportation ».
- Délibération n°45/2018** -La Commune décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association « Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers de France » pour accompagner l'action de 3 sapeurs-pompiers volontaires qui vont parcourir le GR20 du 26 juin au 6 juillet 2018.

Les associations extérieures telles que AFM Téléthon, ADAPEI ne seront pas subventionnées. De l'avis des membres du Conseil Municipal elles bénéficient de dons de particuliers (démarches personnelles).

20h40 : Départ de Martine HAMELIN (procuration à A. ISBLED)

5-3 – ONF Travaux Sylvicoles :

Délibération n°46/2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise des travaux sylvicoles pour un montant de 3944, 16 € hors taxes : travaux de semis sur la parcelle F de 7ha pour un coût de 3 547, 06 € HT (section investissement) et des travaux de maintenance (peintures) pour un coût de 397, 10 € HT (section fonctionnement).

5-4 – Décision modificative n°2

Délibération n°47/2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, la modification des comptes suivants, suite à une erreur matérielle lors de la mise à jour du plan comptable :

Article 675 = 0

Article 6353 = 0

Article 658 = 0

Article 6355 = 0

Article 668 = 0

Article 022 = 296.65 €

Article 6218 = 0

Article 673 = 46 820.35 €

Article 6745 = 0

5-5 – Convention de veille foncière SAFER :

Délibération n°48/2018

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion à la veille foncière SAFER pour un coût annuel de 150 € HT / an en attendant l'éventuelle adhésion de la Communauté de Communes des Vosges du Sud (le forfait ne serait alors pas dû).

L'adhésion permet de connaître tous les transferts de terrains agricoles et / ou forestiers.

5-6 – Demande de subvention dans le cadre du programme d'investissement Centre APF :

Délibération n°49/2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déposer un dossier de demande de subvention au titre du contrat territoire. Ce dossier concerne les travaux d'aménagements et de réhabilitation du site Centre APF « Thérèse Bonnaymé ».

6. Contrats saisonniers

Délibération n°50/2018

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de recruter 9 jeunes au titre des emplois saisonniers sur des durées de contrat de 2 semaines chacun. A prévoir le tutorat des jeunes par les élus et le service technique.

7. Désignation des jurés d'assises 2019

Délibération n°51/2018

Selon l'arrêté préfectoral, le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort pour désigner 3 personnes, qui sont : RIETZ Morgane, CIMONARD Jocelyn et MACULLO Franck.

8. Règlement Base de Loisirs : ajourné

Le dossier sera présenté au prochain conseil afin de rencontrer au préalable les chasseurs.

9. Infos diverses

9.1 – Chien divaguant : Monsieur le Marie explique aux élus que le chien divague depuis bientôt trois mois. Dernièrement il a tué le veau d'un agriculteur de Rougemont. Suite au problème des gardes natures, Il a contacté l'ONCFS, la gendarmerie, le vétérinaire mais ils n'ont pas de solution à proposer. Devant l'absence de solutions et le risque potentiel d'attaque humaine, un courrier a été envoyé à la Préfecture sans réponse pour l'instant.

Par contre, le chef de la cellule environnement l'a contacté pour lui dire que le Maire dispose d'un pouvoir de police pour maintenir l'ordre et la sécurité !

Aujourd'hui aucune solution n'est proposée par les autorités pour régler le problème.

Arrêt de l'enregistrement

9.2 – Hébergement site informatique Communauté de Communes des Vosges du Sud :

La Commune d'Étueffont est aujourd'hui hébergée gratuitement sur le site de la CCVS. La CCVS encourage la Commune à trouver une autre solution pérenne pour son site internet.

9.3 – Journée Citoyenne :

Environ 130 participants. Les chantiers ont été menés à bien. Félicitation à tous.

Attention : Madame ISBLED fait remarquer qu'il manque du monde pour aider après le repas (vaisselles-rangement). A prévoir l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La Secrétaire de séance,



Chantal PHILIPPON



Le Maire,



René BAZIN.